

# Comment réussir un écopoint, clé du tri des déchets urbains

Taxe au sac ou pas, ce sont les citoyens qui, finalement, sont les maîtres du tri des déchets urbains. Pour les inciter à faire le bon geste, la qualité des infrastructures de collecte est essentielle. Le Canton de Genève a donc édité un mode d'emploi pour aider les collectivités publiques à réaliser les écopoints les plus performants.

Un écopoint doit répondre à certains critères pour être le plus en adéquation possible avec le rôle qui lui est assigné, c'est-à-dire le tri des déchets urbains en vue d'un recyclage.

## Respect du principe du «moindre effort»

L'un des principaux facteurs de réussite est à rechercher en amont de la construction, dans la planification. Il n'est un secret pour personne que le bon vieux principe dit «du moindre effort» s'applique naturellement aussi dans le domaine des déchets! Chacun doit donc pouvoir se débarrasser de ses déchets au plus près de son domicile. La distance maximale entre l'habitat et l'écopoint, pour que ce dernier soit attractif à pied, est comprise entre 150 et 250 mètres. L'écopoint devra également présenter des qualités générales d'ergonomie et de salubrité qui semblent évidentes, mais qu'il n'est pas inutile de rappeler.

## Quel matériel choisir?

Attractif pour les usagers, c'est-à-dire propre, facile d'accès et d'utilisation, accompagné d'une bonne signalétique, il doit s'intégrer au tissu urbain communal d'un point de vue paysager, sans occasionner de nuisances. Sa gestion par la Commune ou le prestataire de celle-ci doit être aisée, en particulier son entretien et la levée des déchets. Il faut que l'écopoint soit correctement dimensionné et présente une garantie de durabilité.

Pour entrer davantage dans les aspects techniques, le guide des écopoints aborde ensuite les différents types de matériel aujourd'hui disponibles sur le marché; il en détaille chaque élément, des cuves préformées aux goulottes d'introduction, en passant par les systèmes qui assurent la sécurité et les dispositifs de contrôle d'accès. Parce que le Canton de Genève a choisi, actuellement, de consacrer un effort tout particulier aux déchets organiques, un chapitre spécial est consacré à leur collecte. Toutes les indications sont accom-

pagnées de schémas et de photos illustrant les avantages et inconvénients de chaque système.

## Un accent particulier sur la communication

Pour augmenter la part de déchets triés, il est important de donner aux usagers de l'écopoint des informations qui leur permettent de comprendre ce qui est attendu d'eux et de faire les bons gestes. Ces indications doivent prendre place, si possible, sur chaque borne d'introduction. Outre les pictogrammes traditionnels, le Canton de Genève a créé en 2020 une série de visuels destinés à réaliser des affichettes autocollantes qui indiquent, en images et pour chaque conteneur, les déchets admis ou non.

Par exemple, le visuel du PET montre que seules les bouteilles à boissons sont admises, et il détaille une série d'objets en plastique qui ne doivent pas s'y trouver. En effet, alors que seuls 10% de corps étrangers sont admis dans la collecte du PET, des



Ce guide ainsi que tous les visuels sont disponibles au téléchargement sur le site internet de l'Etat de Genève, à l'adresse [www.ge.ch/lc/dechets-visuels](http://www.ge.ch/lc/dechets-visuels)

pourcentages nettement plus élevés (20%, voire parfois 30%) s'y retrouvent encore.

**Caroline Dallèves**, cheffe de projet, Service de géologie, sols et déchets, Etat de Genève



Un écopoint réussi se situe sur un axe de passage, entre 150 et 250 mètres du domicile.